

Communiqué de presse

Jeudi 26 juin 2003

Environnement : veut-on faire des associations une espèce en voie de disparition ?

La gravité de la situation financière du mouvement associatif de protection de la nature et de l'environnement est confirmée, par delà la diversité des situations particulières. En effet, le mouvement associatif de protection de la nature et de l'environnement doit, aujourd'hui, faire face à un problème majeur : l'effondrement des aides de l'Etat touchant 4 axes essentiels :

- la réalisation de projets ;
- l'animation du débat public ;
- la connaissance et la conservation du patrimoine naturel ;
- l'emploi.

Ces aides, pour certaines, sont divisées par dix quand elles ne sont pas tout simplement supprimées. De plus, le volet 2003 des CPO (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) mises en place par l'Etat avec les associations, n'est toujours pas signé et sera, a priori, inférieur de 30% au minimum prévu, alors que ceux en attente risquent d'être annulés.

De telles amputations budgétaires ont, inévitablement, un impact majeur sur les 3500 emplois créés par les associations de protection de la nature et de l'environnement. Beaucoup sont menacés et des procédures de licenciements sont déjà engagées. Celles-ci ne concernent pas uniquement les contrats « emploi-jeune » puisque certaines associations, membres de France Nature Environnement, se retrouvent dans l'obligation de se séparer de salariés en poste depuis une dizaine d'années. Au-delà, c'est aussi un coup sévère que l'on porte aux rôles de « dynamiseur » du bénévolat, de promoteur de l'éco-citoyenneté et de défenseur de l'agir collectif et solidaire, assumés par les associations.

Diminuer les équipes de salariés, c'est nuire profondément à l'action de bénévoles fortement impliqués dans l'activité de leurs associations et assurant une participation assidue aux nombreuses commissions de concertation. Cette implication ne saurait se passer de l'appui d'un personnel motivé et compétent.

En vingt ans, et à la demande des différents gouvernements, nous avons structuré et « professionnalisé » un mouvement qui s'implique dans l'éducation à l'environnement, l'animation du débat public, la sauvegarde des espaces naturels ... Que va-t-il devenir ?

Dans les différentes régions, hier, les responsables associatifs allaient à la rencontre des Préfets et des DIREN pour les informer, concrètement, de la situation alarmante de leur association et pour leur demander leur soutien.

Affirmer l'importance de l'environnement et promouvoir le développement durable ne peuvent se faire sans reconnaître la réalité du travail associatif accompli dans ce domaine. De plus, l'Etat ne peut ignorer une reconnaissance qui existe au niveau international, notamment dans le cadre de l'Agenda 21 de Rio et de la Convention d'Aarhus de juin 1998.

Il y a actuellement un décalage flagrant entre, d'une part, un courant social en faveur de l'environnement, du développement durable et de ses défenseurs historiques que sont les associations et, d'autre part, les mesures prises par un gouvernement qui, aujourd'hui, ponctionne les moyens du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le contraint au gel budgétaire, refusant ainsi d'accorder à des associations d'utilité sociale des conditions de vie décentes leur permettant de continuer à agir dans l'intérêt général.

Quel est le véritable projet politique du Gouvernement ? Les associations de protection de la nature et de l'environnement, compte tenu de leurs actions et de leur opposition quotidienne à la dégradation de l'environnement et à la marchandisation de la nature, sont-elles à abattre ?

Si telle est la volonté de Matignon, que celle-ci soit publiquement énoncée.

S'il s'agit d'une erreur d'évaluation, qu'il réagisse vite et adopte une politique en harmonie avec les déclarations publiques du Président de la République, et l'ambition louable d'une consécration constitutionnelle d'un droit à l'environnement.

Comme le dit si bien Nicolas Hulot dans un courrier de soutien adressé à FNE : « réduire le soutien apporté aux associations, c'est réduire l'action de l'écologie en général »

Contact presse : Marc-William MILLEREAU : 06 85 02 81 94